



**Transfert au bénéfice de la société CORMIER- PARIBEL
des approbations de modèles antérieurement accordées
à la société PESE BEBE CORMIER**

La présente décision est prononcée en application du décret n° 88-682 du 6 mai 1988 modifié, relatif au contrôle des instruments de mesure et du décret n° 91-330 du 27 mars 1991 (art 10), modifié par les décrets n° 93-973 du 27 juillet 1993 et n° 96-442 du 22 mai 1996, réglementant la catégorie d'instruments de mesure : instruments de pesage à fonctionnement non automatique

FABRICANT :

Société CORMIER PARIBEL
26 - 30, Rue de la Butte Brachet
93230 - ROMAINVILLE (FRANCE)

OBJET :

La présente décision :

- transfère à la société CORMIER PARIBEL le bénéfice des approbations de modèles antérieurement accordées à la société PESE BEBE CORMIER par les décisions citées ci-après et prolonge, le cas échéant, leur validité jusqu'au 31 décembre 2002 :
 - décision n° 90.1.73.626.2.3 du 7/12/90 relative au pèse-bébé CORMIER modèle MB2/10 et MB2/20 (1),
 - décision n° 90.1.53.626.1.3 du 13/09/90 relative au pèse-bébé CORMIER modèle MV (2),
 - décision n° 87.1.10.626.1.3 du 25/03/87 relative à la bascule pour soulève malade CORMIER modèle PE(3),
 - décision n° 87.1.11.626.1.3 du 25/03/87 relative au fauteuil pèse-personne CORMIER modèle FH (4),
 - décision n° 89.1.17.626.1.3 du 26/05/89 relative à la bascule pour soulève malade CORMIER modèle PFR (5);
- modifie la décision n° 87.1.10.626.1.3 du 25/03/87 relative à la bascule soulève malade CORMIER modèle PE (3).

CARACTÉRISTIQUES :

Les caractéristiques des instruments concernés par la présente décision sont inchangées à l'exception de celles de la bascule soulève malade modèle PE en ce qui concerne le dispositif d'accrochage qui peut être constitué du côté supérieur d'un palier à roulement à billes et du côté inférieur d'un étrier permettant d'accrocher le dispositif récepteur de charge.

INSCRIPTIONS RÉGLEMENTAIRES :

Les instruments concernés par la présente décision conservent respectivement leurs plaques d'identification.

Le numéro et la date de la présente décision seront reportés dans le carnet métrologique des instruments concernés.

DÉPÔT DE MODÈLE :

La documentation relative à ce dossier est déposée à la Sous Direction de la Métrologie sous la référence DA 13-1546, à la Direction Régionale de l'Industrie de la Recherche et de l'Environnement ILE DE FRANCE et chez le fabricant.

VALIDITÉ :

La présente décision est valable jusqu'au 31 décembre 2002.

ANNEXE :

Schéma de montage du capteur de la bascule soulève malade modèle PE (ancien et nouveau).

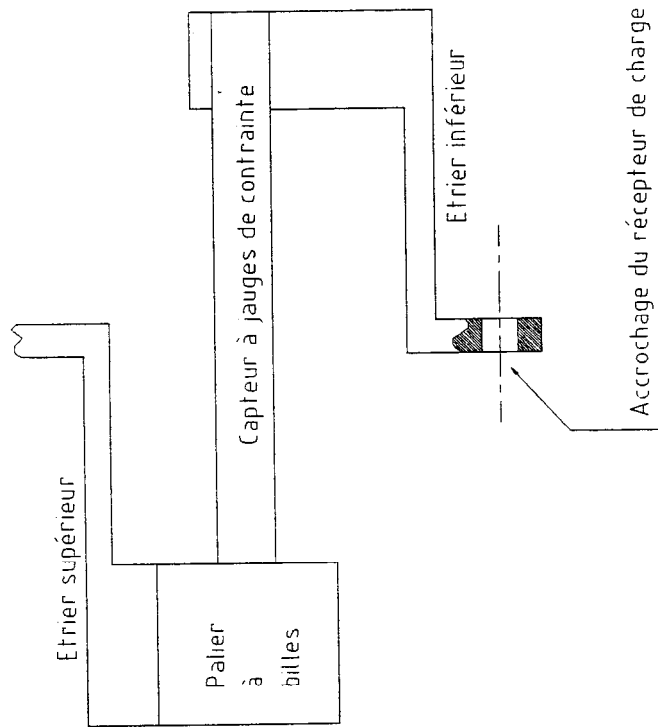
Pour le secrétaire d'État et par délégation,
par empêchement du directeur de l'action régionale
et de la petite et moyenne industrie,
l'ingénieur en chef des mines,

J.-F. MAGANA

- (1) Revue de métrologie - décembre 1990 page 1547.
- (2) Revue de métrologie - septembre 1990 page 1212.
- (3) Revue de métrologie - avril 1987 page 401.
- (4) Revue de métrologie - avril 1987 page 404.
- (5) Revue de métrologie - juin 1989 page 710.

Schéma de montage du capteur de la bascule soulève malade modèle PE (ancien et nouveau)

APRES



AVANT

